

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du seize mai 2023, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Zeineb LOUNICI à Madame Patricia GAU

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Martine JULLIEN

Madame Christine MARROT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

Délibération 2023-23

Objet : Tableau des effectifs – mise à jour au 1^{er} juin 2023

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale présente le rapport suivant :

Au sein des établissements d'accueil petite enfance, la réglementation impose un ratio de l'effectif occupé au maximum par 40% de professionnels qualifiés et par 60% minimum de professionnels diplômés ; les missions réalisées auprès des enfants devant être effectuées par des professionnels diplômés (auxiliaires de puériculture).

A ce jour, la Direction de la Petite Enfance va au-delà de ces exigences réglementaires.

Par délibération en date du 12 mai 2022, les postes d'auxiliaires de puériculture (catégorie B) avaient été ouverts aux agents contractuels afin de répondre à la pénurie d'agents titulaires, aux difficultés de recrutement et à la tension du métier sur le marché de l'emploi.

Aujourd'hui, malgré cet élargissement de voies de recrutement, de nombreux jurys de recrutement sont encore infructueux. Le territoire de la Gironde, à l'instar d'autres régions telles que l'Île de France ou le Sud, rencontre des difficultés importantes pour recruter des professionnels diplômés du diplôme d'état, du certificat d'aptitude aux fonctions ou du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

De plus, pour les professionnels diplômés mais recrutés sous contrat, il est obligatoire, pour être intégrés et titularisés, de réussir le concours d'auxiliaire de puériculture (catégorie B), car il n'y a pas, dans la fonction publique territoriale, de nominations sur titre, ce qui s'avère être une difficulté supplémentaire pour les agents et pour l'attractivité de nos postes.

Par ailleurs, les directrices des établissements petite enfance de Pessac rencontrent des difficultés dans l'organisation des missions techniques car elles ne disposent pas de suffisamment d'agents formés à la préparation des repas (norme HACCP) et à l'entretien des locaux.

Enfin, étant donné la répartition actuelle des missions au sein des établissements, les agents recrutés en CDD non permanents et diplômés d'un CAP AEPE (accompagnement éducatif petite enfance) ne peuvent être pérennisés au sein des structures compte tenu de l'absence de postes disponibles pour cela.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Publication : 05/06/2023

Ainsi, il est proposé, afin de répondre aux diverses problématiques énoncées (difficultés de recrutement, pénurie de candidats, tension sur le marché de l'emploi, difficultés d'organisation des structures, reconnaissance des agents), de créer des postes d'agents polyvalents qualifiés dont les missions seraient les suivantes :

- Préparation des repas
- Entretien des locaux
- Accueil des enfants, en fonction des besoins du service

Ces créations interviendront à chaque vacance de poste d'auxiliaire de puériculture intervenant au sein des structures petite enfance, dans la limite de 7 créations au total.

En parallèle, 7 postes d'auxiliaires de puériculture seront supprimés au fur et à mesure des créations de postes d'agents polyvalents qualifiés, ceci afin de maintenir le nombre d'ETP disponibles globalement au tableau des effectifs de la Direction de la Petite Enfance.

Le recrutement et la rémunération seront mis en œuvre en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (IB 367 à 558) et complétée du RIFSEEP équivalent au niveau hiérarchique 1, conformément à la délibération du 7 novembre 2016.

Ces postes permettront la reconnaissance des agents dans leur rôle auprès des enfants et répondront à la précarité professionnelle en permettant des recrutements directs sans concours.

Il est proposé au Conseil d'Administration ;

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial dans sa séance du 9 mai 2023,

Considérant les besoins de la Direction de la Petite Enfance,

- De supprimer les postes ouverts au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture, au fur et à mesure des vacances de postes disponibles, dans la limite de 7 postes au total.

- De créer des postes d'agents polyvalents ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques, dans la limite de 7 créations de postes au total.

- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOpte** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du seize mai 2023, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Zeineb LOUNICI à Madame Patricia GAU

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Martine JULLIEN

Madame Christine MARROT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

Délibération 2023-24

Objet : Exercice 2023 – Répartition n°1 des crédits de subvention

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article L 2311-7 du Conseil Général des Collectivités Territoriales, « L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

Décide d'approuver la répartition suivante des crédits de subvention de fonctionnement.

Code fonctionnel 02 : Administration Générale	2023 Montant en euros
ADSB Pessac (Donneurs de sang bénévoles)	500
Amitiés d'automne	1 500
Les anciens de Pessac	2 500
APF France Handicap	800
ApiDv Nouvelle-Aquitaine	800
Atelier Remuménage	1 000
Audition et Ecoute 33	1 000
Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde	4 000
Les Blouses Roses	400
Le chaînon manquant	500
Les clowns stéthoscopes	400

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Publication : 05/06/2023

Club pessacais des retraités dynamiques	500
Epi'Sol	20 000
Espace 33	2 000
Faits de Cœur 33	2 000
GIHP Aquitaine (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques)	1 500
Heures Claires	1 000
Imagine demain	2 500
Inter-phases (Autisme Interphases)	1 500
Le Jardin des Provinces EHPAD	500
La Maison de Simone	3 000
OAREIL	210
Les petits frères des pauvres	2 500
Secours populaire	3 500
Syndicat de quartier de Cap de Bos	1 000
URILCO 33 (Association des stomisés de la Gironde)	350
Vivre Avec Solidarités intergénérationnelles	2 500
TOTAL	57 960

Monsieur Gérard DEVEL ne prend pas part au vote, intéressé dans une association.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOpte** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du seize mai 2023, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Zeineb LOUNICI à Madame Patricia GAU

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Martine JULLIEN

Madame Christine MARROT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

Délibération 2023-25

Objet : Programme de Réussite Éducative

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale présente le rapport suivant :

Le plan de cohésion sociale du 30 juin 2004 et la loi de programmation du 18 Janvier 2005 visent à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et adolescents des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Il s'agit d'apporter des outils complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux. L'objectif est d'accompagner des enfants et adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité en prenant en compte l'intégralité de leur environnement et difficultés.

Pour s'inscrire dans cette démarche, la Ville de Pessac a confié la coordination administrative de ce dispositif à son Centre Communal d'Action Sociale en tant qu'établissement public administratif.

Le budget dévolu à cette action est intégré dans le budget principal du C.C.A.S. qui procède à l'encaissement des recettes et à la liquidation des dépenses.

Pour mener à bien cette action, le C.C.A.S. a créé un poste de coordinateur contractuel à durée indéterminée de niveau A inscrit au tableau des effectifs et recruté un agent.

Chaque année, une convention financière et d'objectifs déterminant le montant de la subvention de l'exercice est signée avec l'État dont le correspondant local est la Politique de la Ville de la Préfecture de la Gironde.

Aussi, je vous demande d'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à :

- Signer la convention avec l'Etat ainsi que tous les documents s'y rapportant pour l'année 2023.

Pour cette année, la subvention demandée s'élève à 54 600 euros correspondant aux frais de programmation des interventions et aux frais de fonctionnement et de gestion du dispositif. Le CCAS finance le dispositif à hauteur de 27 300 euros.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOpte** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du seize mai 2023, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Zeineb LOUNICI à Madame Patricia GAU

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Martine JULLIEN

Madame Christine MARROT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

Délibération 2023-26

Objet : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac et l'Association Laïque du Prado relative au SAMU Social

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

La présente délibération a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par le CCAS de Pessac à l'Association Laïque du Prado dans le cadre de l'intervention du Samu Social auprès des personnes sans domicile et en situation d'errance repérées sur la commune de Pessac. Cette intervention vise à aller au-devant des populations les plus marginalisées et désocialisées et mettre en œuvre des modalités d'accueil, d'orientation et d'accompagnement médico-sociaux adaptés.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à :

- Signer la convention SAMU Social 2023.
- Verser à l'association la subvention afférente, soit 5 000 €.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOpte** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du seize mai 2023, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSCH, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Zeineb LOUNICI à Madame Patricia GAU

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Martine JULLIEN

Madame Christine MARROT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

Délibération 2023-27

Objet : Convention de partenariat 2023 avec l'Association EPI'SOL PESSAC

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

L'épicerie solidaire EPI'SOL PESSAC a ouvert ses portes le 3 septembre 2016.

La Ville de Pessac a voulu soutenir cette association pessacaise, non seulement sur le plan financier mais également en mobilisant les services de la Ville et du CCAS, afin de concourir à la réussite de ce projet novateur sur la commune.

La présente délibération a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par le CCAS de Pessac à l'Association EPI'SOL. Celle-ci contribuera au fonctionnement de la structure et à l'offre d'aides sociales sur le territoire. Le CCAS réalise des prescriptions pour les publics vulnérables pour un montant de 150 € pour six mois avec la possibilité d'un seul renouvellement du même montant. Le CCAS prendra en charge 75 % du montant effectif des achats, l'autre part reste à la charge de l'utilisateur. Le CCAS attribue par ailleurs un secours à la population sous la forme de paniers de 50 € utilisables au sein de l'épicerie solidaire.

Aussi, dans le cadre de l'animation générale de prévention et de développement social, il convient de favoriser la poursuite de ce partenariat au profit des pessacais, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à :

- Signer la présente convention 2023 avec l'Association EPI'SOL PESSAC.
- Autoriser le versement de la subvention d'un montant de 20 000 €.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du seize mai 2023, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSCH, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Zeineb LOUNICI à Madame Patricia GAU

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Martine JULLIEN

Madame Christine MARROT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

Délibération 2023-28

Objet : 5^{ème} édition PASS'SENIOR

Madame Nathalie BRUNET, Conseillère municipale déléguée aux Seniors et au lien intergénérationnel, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Les personnes âgées de 60 ans et plus, représentent 23% de la population du territoire en 2018 (données Compas février 2022) et devrait s'approcher des 25% en 2033 (données Compas février 2022), aussi cette population grandissante fait l'objet d'une attention particulière dans l'orientation politique du territoire. La création du PASS'SENIOR en 2019 s'est inscrite dans cette volonté de proposer un dispositif dont l'objectif premier est de réduire l'isolement social de la population âgée pessacaise.

Le dispositif PASS'SENIOR permet de réduire ou d'annuler le coût lié à la pratique d'une activité sportive, de loisirs, à l'entrée d'une manifestation culturelle ; il permet aussi de communiquer au public senior l'offre existante sur le territoire et de mieux connaître les goûts et les intérêts des personnes âgées.

Ce dispositif s'adresse à toute personne âgée de 60 ans et plus, justifiant d'une domiciliation à Pessac. La délivrance du PASS'SENIOR s'effectue par la Direction de l'Autonomie et de la Santé du CCAS au sein de la Maison des Seniors, moyennant la somme de 5€. Un seul PASS est délivré par personne et par an.

Ce dispositif se présente sous la forme d'un chéquier composé de coupons permettant l'accès à une activité du territoire ; le PASS est valable une année, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et comprend :

	Activité	Offre/réduction	Coût des prestations	Coût pour le titulaire du PASS	Coût pour le CCAS par activité
ESAAC Saige	Restauration	Offre 1 repas découverte au restaurant « Ô Tour des Saveurs »	5 € (tarif solidaire)	Gratuité	5 €
ESAAC Alouette	Activités diverses	Réduction pour une activité ou sortie	De 5 € à 10 €	Réduction de 5 €	5 €
Cinéma Jean Eustache	Culturelle	1 entrée cinéma 1 entrée « avant-première surprise »	5 € la séance	Gratuité	10 €
Direction de la Culture	Culturelle	1 entrée spectacle saison culturelle 1 entrée accompagnement pour le festival « Sur un petit nuage »	De 12 à 18 € 10 €	De 2 à 8 € 2 €	10 € 8 €

				Gratuité	Tarif en vigueur au passage en caisse
Stade nautique Equalia	Sportive	1 entrée piscine			
Ecosite du Bourgaillh	Nature/bien-être	1 réduction pour la découverte d'un atelier nature/bien-être	De 5 à 10 € selon l'atelier	Offre de réduction de 5 € pour 1 atelier au choix	5 €
CCAS/Autonomie Santé	Culturelle	1 réduction sur 1 trimestre de sorties	5 € de réduction	10 €	5 €
		1 réduction sur 1 trimestre de conférences « les lundis de la connaissance »	5 € de réduction	5 €	5 €
Association Familiale de Pessac	Culturelle artistique Anglais, couture, aquagym	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	De 20 € à 80 €	10€ à 70 €	10 €
Association CHEMINART	Culturelle artistique Voyages, sorties	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation			10 €
DANSE ET RYTHME	Culturelle artistique Danses diverses	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	Adhésion : 30 € Cours : 200 €		10 €
Ecole de musique Verthamon	Culturelle artistique Musique, chant chorale	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	Adhésion : 34 € + coût discipline musicale		10 €
Espace Musical de Pessac	Culturelle artistique Musique, chant chorale	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	A partir de 110 €/an		10 €
Ecole de théâtre « les 3 coups »	Culturelle artistique Cours de théâtre, représentations	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	Adhésion : 20 € + Coût inscription atelier		10 €
TRALALARTS	Culturelle artistique Ateliers manuels et artistiques	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	Adhésion : 10 € + Coût inscription atelier		10 €
Amicale des Retraités du Sud Bordelais (A.R.S.B)	Sportive Activités physiques et de loisirs (+ 50 ans)	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation			10 €
Office du Sport de Pessac	Sportive Activités plein air, en salle, danse, aquagym	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	2 cours/ 152 €/an		10 €
Union CLUB SPUC	Sportive Activités physiques diverses	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation			10 €
ASCPA OMNISPORT	Sportive Activités physiques diverses	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	Tarifs relatifs à l'activité choisie		10 €
GV.Magonty.Cap de Bos	Sportive Gymnastique sorties	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	Adhésion : 26,80€ + coût activité		10 €
« Ça va mieux en bougeant »	Sportive Activités physiques	Réduction sur une licence/adhésion/cotisation	Adhésion : 32 € + coût activité		10 €
Piscine Municipale « Les Canetons »	Activités aquatiques	1 offre découverte aquagym		Gratuité	0 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Publication : 05/06/2023

Le PASS'SENIOR peut évoluer avec le temps dans son contenu afin de prendre en compte les goûts et les intérêts du public.

Chaque partenaire inclus dans ce dispositif fait l'objet d'une convention partenariale avec le CCAS de Pessac.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le dispositif.
- D'adopter le tarif de vente du PASS'SENIOR.
- D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.
- D'autoriser l'encaissement et les recettes conséquentes à ce dispositif.
-

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOpte** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU